

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Edito 1 et 2
- > Les portes de l'Orne 3 à 5
- > Développement durable . 6 et 7
- > Déchets 8 et 9
- > Services à la population .10 et 11
- > Habitat12 et 13
- > Développement Eco.14 et 15
- > Expression de l'opposition 15
- > Environnement 16

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019
Tirage 24 500 exemplaires - Crédit photo CCPOM
Graphisme Noface>création - Impression A2DV
numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET NOUS

L'année 2018 a été marquée par un désaccord sans précédent entre l'Etat et les collectivités territoriales et locales.

Une relation qui n'a eu cesse de se dégrader au cours de l'année 2018 à un point tel que le Président de la République a dû renoncer fin novembre à participer, comme il s'y était engagé à le faire, au traditionnel Congrès des maires de France qui s'est ouvert le 20 novembre 2018, dans un climat de défiance entre l'exécutif et les collectivités territoriales. Conséquence de ce climat, il n'y a jamais eu autant d'élus qui ont manifesté leur intention de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales en raison, notamment « des contraintes budgétaires - baisse des dotations, absence de visibilité, etc. ... qui pèsent sur les collectivités territoriales » et « des normes - contraintes réglementaires et complexité des démarches » qui rendent l'exercice de leurs fonctions de plus en plus difficile. Nombreux sont également les élus locaux qui précisent que leur intention de quitter leurs fonctions est aussi motivée par le désengagement de l'État à leur égard.

C'est dans ce climat conflictuel, et après avoir passé 18 mois à ignorer totalement

les élus locaux et à tout mettre en œuvre pour réduire leurs capacités d'intervention, que le Président de la République leur tend aujourd'hui la main pour l'aider à sortir de la crise sans précédent à laquelle il doit faire face.

« N'essaye-t-il pas de mettre les maires en première ligne pour encaisser les chocs à sa place ? » se demande le Secrétaire Général et n°2 de l'Association des Maires de France. Impossible de ne pas y penser.

Pour réussir son grand débat le chef de l'Etat a en effet besoin des élus locaux, car qui mieux qu'eux sait entendre, interpréter et traiter les exigences et les colères des citoyens.

Même si les attentes des territoires semblent, depuis quelques semaines, être un peu plus entendues par l'Etat, les divergences demeurent cependant très profondes.

Au travers des revendications des Gilets jaunes émerge la crise actuelle des villages, des villes petites et moyennes de France, et de leur place dans la structuration du territoire national.



Crédit photo : ville de Rombas

Au-delà de Paris et des grandes Métropoles, il y a la France profonde ou péri-urbaine où vivent plus de la moitié des Français. « *Cela fait de très nombreuses années que l'État les a abandonnés !* » disent-ils. C'est dans cette France profonde ou péri-urbaine que l'on constate la disparition progressive des services de l'État. La Préfecture ne fait plus les permis de conduire, ni les cartes grises, ni les cartes d'identité, ni les passeports ; les trésoreries ferment ; de même les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui accompagnaient les petites communes dans l'instruction des permis de construire ont abandonné cette mission du jour au lendemain... Les maires sont dépités, ils ont l'impression qu'on leur demande toujours plus, notamment leurs administrés, mais qu'à la fois il n'y a plus personne pour les aider !

C'est cette France profonde ou péri-urbaine qui est « la France des gilets jaunes » et qui est en crise.

Les élus de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) ont pris conscience de cette fracture depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle la CCPOM a développé, depuis plusieurs années, un certain nombre de politiques destinées à rendre nos communes, et notamment leurs centres anciens, plus attractives afin d'enrayer la désertification de certaines d'entre elles. Et la liste est longue :

- Mise en place de dispositifs visant à améliorer les logements les plus anciens et le plus dégradés (opérations d'amélioration de l'habitat OPAH),
- Instruction des nombreux permis de construire des villes de la Communauté par le service urbanisme de la CCPOM et bientôt les travaux concernant les inondations par le biais de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),
- Attributions d'aides aux jeunes afin de les inciter à se loger dans nos communes,
- Amélioration du cadre de vie, notamment
 - par l'attribution d'aides pour les ravalements de façades et par la réalisation de travaux destinés à embellir les entrées de villes,
 - Mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes qui a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres, de soutenir et développer le commerce de proximité, de maintenir l'attractivité commerciale de la CCPOM et réduire ainsi l'évasion commerciale vers l'extérieur ;
 - Réalisation de cinq crèches,
 - Création de maisons de services publics de proximité dont la première sera implantée sur le plateau, à Sainte-Marie aux Chênes,
 - Prise de la compétence « emploi et insertion professionnelle » qui va permettre à l'ensemble des communes, notamment les plus petites d'entre elles, de bénéficier d'un service dont elles étaient dépourvues jusqu'à présent,
 - Et désormais, les démarches pour l'obtention des cartes d'identité et passeports sont effectuées par les mairies d'Amnéville et de Rombas.

Toutes ces politiques seront non seulement maintenues mais elles seront encore amplifiées au cours des prochaines années car elles correspondent à un besoin accru de services publics de proximité exprimés par nos concitoyens et ce malgré des finances contraintes en raison, notamment, de la baisse des dotations de l'État.

A chacun et à chacune d'entre vous, le Conseil Communautaire et moi-même vous souhaitons une bonne année 2019, une année de santé, de réussite dans vos projets et de sérénité.

Lionel FOURNIER

Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle



LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE : LA DECOUVERTE DU FUTUR DES PORTES DE L'ORNE

Le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018, le site des Portes de l'Orne a ouvert ses portes à l'occasion des 35^{ème} Journées Européennes du Patrimoine. La reconversion du site des Portes de l'Orne c'est 550 hectares de friches industrielles, sur les bords d'Amnéville, Gandrange, Mondelange, Richemont, Rombas et Vitry-sur-Orne, pour inventer la ville de demain, une ville plus humaine et plus écologique.

Le succès des visites, a montré que la mémoire collective de l'ancienne usine de Rombas est encore bien vivante, à l'esprit et au cœur d'anciens témoins de cette époque, mais aussi des nouvelles générations. Curieux du passé, mais aussi de l'avenir, les visiteurs ont pu découvrir les anciens bâtiments conservés, de l'une des périodes les plus vastes de l'histoire industrielle de la vallée, en vue d'être réhabilités :

- L'ancien bâtiment des Syndicats qui deviendra la maison du Projet
- L'ancien bâtiment Energie qui sera aménagé en Pôle d'accompagnement des porteurs de projet
- Les anciens bâtiments locotracteur et magasin général dont la vocation est à l'étude.

Ce week-end chargé d'histoire a permis à la population locale de découvrir les ambitions du projet des Portes de l'Orne, soutenu par les élus des communautés de communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle.



Diverses animations étaient proposées afin de permettre aux visiteurs de s'imprégner, à la fois de l'histoire du site mais également de l'avenir des Portes de l'Orne, dans une ambiance conviviale. Spectacles, ateliers ludiques, débats sur les projets étaient proposés pour toute la famille autour du développement durable. Concours photo, jeu de piste, visites guidées, sortie à vélo le long du fil bleu de l'Orne, exposition photo et restauration étaient également au rendez-vous pour passer un agréable moment.



UNE OCCASION UNIQUE D'IMMORTALISER LES PORTES DE L'ORNE

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, un concours photo a été organisé par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne. Afin d'immortaliser l'ancien site industriel des Portes de l'Orne avant sa reconversion, et le début des travaux de réhabilitation, ces photos seront reproduites sur les futurs panneaux de chantier du site.





PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.)

La CCPOM est depuis longtemps engagée dans diverses démarches de développement durable.

Avec 54 500 habitants, elle est tenue de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) selon les prescriptions de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, promulguée le 17 août 2015.

Par l'élaboration du PCAET, elle devient coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique et adapter le territoire à ce dernier :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz

à effet de serre entre 1990 et 2050 [facteur 4].

- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030, 23% en 2020 ; et à 40 % de la production d'électricité.

Cette démarche est l'occasion d'enclencher un changement de paradigme, en passant d'un système énergétique classique basé sur les consommations d'énergie fossile et aujourd'hui menacé, à une exploitation de ressources locales et renouvelables.

Le PCAET doit également conduire à réduire la vulnérabilité des ménages et des activités économiques du territoire face aux effets du changement climatique.

La participation de l'ensemble des acteurs concernés [collectivité, citoyens, société civile organisée, entreprises et autres acteurs économiques] sera essentielle pour garantir la réussite de la démarche PCAET.



LES COLLECTIVITÉS AUSSI CHERCHENT À MAÎTRISER LEURS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Depuis plusieurs années, l'ALEC du Pays Messin propose un accompagnement du Conseiller en Énergie Partagé de l'ALEC (CEP) aux communes de la CCPOM dans leur démarche d'économie d'énergie.

La mairie de Moyeuve-Petite en a bénéficié et après un état des lieux établi par le CEP, plusieurs recommandations ont été faites, dont celle de l'extinction nocturne. Ainsi, depuis juillet 2018, la mairie coupe l'alimentation de l'ensemble de son éclairage public durant les heures les plus creuses de la nuit.

Vitry-sur-Orne a également fait ce choix depuis octobre 2017 pour une partie de la nuit [de 23h30 à 5h00]. Après 1 an de fonctionnement, les premiers résultats sont déjà mesurables :

- consommation en kWh :
164 412 kWh de moins, soit une baisse de 56%

- consommation en euros :
16 095 € de moins, soit une baisse de 41% [baisse moindre liée à une augmentation du prix de l'électricité].

UNE RÉGLEMENTATION POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

Si les municipalités sont libres de prendre cette initiative, depuis le Grenelle de l'environnement, une réglementation s'est progressivement mise en place pour encadrer, d'une part, l'éclairage des vitrines, des façades des bâtiments non résidentiels et, d'autre part, les enseignes et publicités lumineuses.

La réglementation impose :
L'extinction des enseignes lumineuses entre 23h30 à 5h du matin
L'extinction des vitrines, façades des bâtiments non résidentiels et des

bureaux entre 1h et 7h du matin ou bien a minima depuis 1 heure après la fermeture du lieu jusqu'à 1 heure avant l'ouverture du lieu.

L'extinction nocturne permet en premier lieu de réaliser des économies d'électricité conséquentes, sans grand investissement, mais les bénéfices sur l'impact écologique sont également importants : réduction de la pollution lumineuse et de l'impact sur la biodiversité en respectant mieux les rythmes jour/nuit de la faune et de la flore. De plus, cette pratique limite fortement les émissions de CO2 et ses effets.

Bien être des habitants, impacts écologique et économique : que du positif !

ECONOMIES D'ÉNERGIE COMMENT SE CHAUFFER SANS SE RUINER

Selon l'ADEME [Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie], le chauffage représente 67% des consommations énergétiques d'un foyer. Malgré les efforts fournis dans le domaine de la construction et de la rénovation, notamment grâce aux différentes réglementations thermiques et aides à la rénovation, beaucoup de logements existants ont encore des besoins en chauffage trop importants.

De plus, le coût des différentes énergies augmente régulièrement. Quelle que soit l'énergie utilisée pour son chauffage, il est donc primordial de réaliser des économies d'énergies. Quelques principes de base permettent de maîtriser sa consommation.

Premièrement, il est inutile de surchauffer son logement. La

température idéale recommandée est de 19°C dans les pièces de vie et 16°C à 17°C dans la partie nuit. Pour contrôler à tout moment la température, il est assez simple d'installer des thermomètres. Il est également recommandé d'installer des équipements de régulation tels qu'un thermostat d'ambiance relié à la chaudière et des vannes thermostatiques sur les radiateurs qui permettront de maîtriser précisément la température de chacune des pièces. Le thermostat permet aussi une programmation réduisant la production de chauffage lors des périodes nocturnes ou d'absence.

Afin d'optimiser vos appareils producteurs de chaleur, il est impératif de les entretenir. Un réseau mal entretenu perdra de son efficacité. Purgez vos radiateurs et faites attention à ne pas les obstruer

pour que la chaleur se diffuse correctement. Un entretien annuel de votre chaudière par un professionnel est également de rigueur.

Des économies d'énergies sont également réalisables en évitant les pertes de chaleur. Par exemple, si vos circuits de distribution d'eau de chauffage traversent des espaces non chauffés, il est indispensable de les isoler. Fermer les volets des fenêtres la nuit et profiter des apports solaires en journée permet de réduire vos besoins en chauffage.

Traquez également les infiltrations d'air non souhaitées [attention à ne pas boucher les aérations prévues pour le renouvellement de l'air intérieur].

**Contact l'ALEC du Pays Messin :
03 87 50 82 21.**





LE TRI DU VERRE

Depuis 2018, le mode de collecte du verre a évolué. Après quelques mois de fonctionnement, on constate que les quantités de verre collectées en apport volontaire sont proches de la moyenne nationale : **2.5 kg par mois par habitant sur la CCPOM, contre 3.3 kg au niveau national.**

Alors poursuivons le geste de tri ! Si chaque habitant dépose une bouteille ou un pot de confiture en plus chaque mois, au lieu de le jeter dans les ordures ménagères, tous ensemble nous ferons progresser les performances de tri.

Un petit geste du quotidien, accessible 7 jours sur 7, qui permet de préserver l'environnement et les ressources naturelles.

LES CONTENEURS ENTERRÉS

De nouveaux conteneurs enterrés font leur apparition en décembre. Ils viennent compléter la liste des conteneurs déjà installés et qui permettent à chacun d'avoir une solution d'élimination de ses déchets en dehors des jours de collecte.

Avec leur grande capacité de stockage pour une faible emprise sur la chaussée, ils offrent une meilleure intégration dans l'environnement.

Cela porte à **196 le nombre de conteneurs enterrés présents sur notre territoire.**

Pour le bon fonctionnement des équipements et la qualité du cadre de vie de tous, il est rappelé que le dépôt de déchets au pied des conteneurs, aériens et enterrés, est strictement interdit. Les déchets volumineux doivent être apportés en déchèterie.



LES BIODÉCHETS

L'expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire est en cours sur **3 communes test, depuis 1 an sur Amnéville et 6 mois sur Clouange et Vitry-sur-Orne**. Les élus de la CCPOM ont décidé de prolonger le test afin d'avoir plus de données et de pouvoir tirer un bilan de l'efficacité de cette collecte, avant de décider éventuellement de la généraliser à l'ensemble du territoire.

Une enquête de satisfaction a été envoyée à un échantillon d'habitants, merci à tous ceux qui y ont répondu.

En plus des informations sur les tonnages collectés, les résultats de l'enquête vont nous permettre une analyse qualitative de l'expérimentation, pour cibler encore mieux les besoins et les attentes pour la collecte des biodéchets.



NOUVEAU

La CCPOM propose aux habitants de tester un nouveau type de sac : des sacs en amidon de maïs. D'origine végétale, comme le papier kraft, ils présentent l'avantage d'être refermable.

A vous de juger ! Rendez-vous dans votre mairie pour vous en procurer et faire un geste de plus pour l'environnement.

- ASTUCE -

vous pouvez aussi utiliser les sacs des rayons fruits et légumes pour votre bioseau, en vous assurant qu'ils portent bien la mention « Ok Compost ».





MAISONS DE L'EMPLOI

SERVICE EMPLOI

- > ACCUEIL
- > CONSEILS
- > ORIENTATION
EMPLOI
- > RECHERCHE
D'EMPLOI
- > FORMATION ET
VALIDATION DES
ACQUIS DE
L'EXPÉRIENCE (VAE)
- > INFORMATIONS
À LA CRÉATION
D'ENTREPRISES
- > ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ
- > FORUMS EMPLOI

VOUS ETES RESIDENTS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET SOUHAITEZ FAIRE DES RECHERCHES RELATIVES A L'EMPLOI ?

La compétence «Emploi et Insertion Professionnelle», a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

+ VOUS AVEZ PLUS DE 25 ANS REVOLUS ?

Les différentes antennes du service emploi de la CCPOM peuvent vous accueillir.

L'objectif des différents points emplois est d'accueillir les demandeurs d'emplois du territoire âgés de plus de 25 ans [révolus] avec ou sans rendez-vous. Aucune inscription à Pôle Emploi n'est nécessaire pour profiter des services proposés. Cette structure vise à aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches : aide à la rédaction de curriculum vitae, lettres de motivation, et toutes démarches administratives liées à la recherche d'un emploi, d'un apprentissage ou d'un stage.

+ VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS ?

La CCPOM accompagne et soutient des actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CCPOM, en lien avec la mission locale, notamment à travers son adhésion.

> MISSION LOCALE :

Pour les demandeurs d'emploi de 16 à 26 ans, la Mission Locale assure ces missions. Elle effectue également des permanences dans différents points emplois.

MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

3 Bis rue d'Anjou 57070 Metz

Tél : 03 87 74 56 40

<https://www.mlpm.fr/>



AMNEVILLE

Espace Emploi Amnéville

34 rue des Romains, 57360 AMNEVILLE
Tél. : 03 87 70 39 95

accueillemloiamneville@ccpom.fr

OUVERTURE :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi :
de 8h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : de 14h à 17h

ROMBAS

Carrefour Emploi - Maison du Lien Social

2 Rue Maréchal Lyautey, 57120 ROMBAS
Tél. : 03 87 67 92 29

accueillemloiorombas@ccpom.fr

OUVERTURE :

du Lundi au Vendredi : 8h30-12h et
13h30-17h sauf le mercredi de 14h00
à 17h00 et le jeudi de 13h30 à 17h30.

MOYEUUVRE-GRANDE

La Maison de l'Emploi

15 rue de Verdun,
57250 MOYEUUVRE-GRANDE
Tél. : 03 87 58 80 66

accueillemloimoyeuuvre@ccpom.fr

OUVERTURE :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

SAINTE-MARIE-AUX CHÊNES

Centre Médico-Social

10 Rue Rabelais,
57255 Sainte-Marie-aux-Chênes
Tél. : 03 87 61 96 88

accueillemloisaintemarie@ccpom.fr

OUVERTURE :

le mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30
à 17h00, le mercredi de 08h30 à 12h00
le jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi
de 08h30 à 12h00.

MARANGE-SILVANGE

Point Emploi en Mairie

12 Rue de l'Abani,
57535 MARANGE-SILVANGE
Tél. : 03 87 34 61 92

accueillemloimarange@ccpom.fr

OUVERTURE :

le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à
17h00, le mercredi de 13h30 à 17h00,
le jeudi de 8h30 à 12h00 et le vendredi
de 13h30 à 17h00.

UNE FORCE:

5

ANTENNES SUR
LE TERRITOIRE
DE LA CCPOM

AMNEVILLE

ROMBAS

MOYEUUVRE-GRANDE

SAINTE-MARIE-
AUX - CHÊNES

MARANGE-SILVANGE



CLOUANGE

CONSTRUCTION DE 90

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

La commune de Clouange a décidé d'engager aux côtés de Metz Habitat Territoire un projet de construction d'un ensemble immobilier de 90 logements. Situé au cœur de la ville sur une friche commerciale et industrielle, le projet comprend 18 pavillons, 28 logements seniors et 44 logements collectifs allant du T2 au T5.

DÉFICIT S.R.U. [SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAINS]

Clouange compte actuellement 256 logements conventionnés. Cette opération permettra à la commune de réduire son déficit et atteindre l'objectif de 20 % de logements conventionnés imposé par la loi SRU.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La qualité énergétique des logements, la préservation des ressources naturelles feront l'objet d'une attention particulière : performance énergétique des logements améliorée de 10 % par rapport aux exigences réglementaires, équipements permettant des économies d'eau, calorifugeage du réseau de production et de distribution d'eau chaude sanitaire.

AIDE AU SURCÔÛT FONCIER

La Communauté de Communes a été sollicitée pour participer financièrement à cette opération dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier.

Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2019 pour une livraison au 2^{ème} trimestre 2020.



C.C.P.O.M. LES AIDES

LOGEMENT

+ AIDE AU 1^{ER} EMMÉNAGEMENT

Aide de 200 € versée aux jeunes de moins de 25 ans à l'occasion de leur premier emménagement (sous certaines conditions).

+ ISOLATION THERMIQUE

Une toiture et des murs mal isolés représentent 55% des déperditions de chaleur.

LE DISPOSITIF :

Face à ce constat, à l'ancienneté des logements du territoire et au coût croissant des énergies, la C.C.P.O.M. a mis en place une campagne d'isolation thermique pour soutenir les propriétaires qui réalisent des travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur habitation.

LES AIDES :

L'aide financière octroyée peut aller jusqu'à 20 % du montant Hors Taxes des travaux dans une limite, pour une maison individuelle de :

- **1 200 €** d'aide pour les travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur
- **500 €** d'aide pour les travaux d'isolation des combles perdus

+ OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour les travaux d'amélioration de l'habitat dégradé, d'autonomie et de lutte contre la précarité énergétique :

- Bonification des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) de 5 % ou forfait supplémentaire
- Pour les propriétaires occupants, sous conditions de revenus, et les bailleurs

+ OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

Pour concourir à la mise en valeur du patrimoine bâti et architectural privé, C.C.P.O.M et la Région, proposent aux propriétaires ou copropriétaires privés une aide technique et financière pour les projets de ravalement de façades.

LE DISPOSITIF :

Par cette opération, il s'agit de redonner leurs qualités architecturales et leurs perceptions esthétiques à certains bâtiments dégradés situés en centre ancien ou le long des axes structurants des communes.

LES AIDES :

L'aide financière octroyée peut aller jusqu'à 20 % du montant Hors Taxes des travaux dans une limite de 915 € pour une maison individuelle d'une surface de moins de 250 m² (se référer au règlement pour les cas différents)

DEVELOPPEMENT DURABLE

+ RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Cuves externes : subvention de 50% du montant d'achat, livraison et pose comprises (pour un prix d'achat compris entre 100 et 250€). Récupérateur d'une capacité minimale de 300L.

Cuves enterrées : subvention d'un montant forfaitaire en fonction du volume de la cuve (de 500 à 600€). Récupérateur d'un volume minimal de 2000L.

+ COUCHES LAVABLES

Subvention de 30%, plafonnée à 100€, pour l'achat de couches lavables pour bébé.

+ COMPOSTEURS

Vente à tarifs préférentiels :

- Composteurs domestiques : en plastique 450L à 20€, en bois 570L à 30€
- Composteurs collectifs en pied d'immeubles : mise à disposition gratuite du matériel et des conseils. Pour les particuliers, propriétaires ou locataires, en immeuble avec espace vert attenant.

+ AIDE AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Subvention de 30 % du montant total HT des travaux plafonnée à 4 500 € attribuée aux commerçants pour la rénovation de leur vitrine.

IMPORTANT POUR TOUS LES TRAVAUX

NE PAS DÉMARRER LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR REÇU LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION.

Concours 5^{EME} BE YOUR BOSS 5^{EDITION}

La cinquième édition du concours BE YOUR BOSS, organisée par les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle, a été lancée le 16 novembre 2018.

Ouvert aux étudiants, lycéens et collégiens, dès la classe de 4^e, le concours Be Your Boss leur offre l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial. Le but est de présenter à travers une vidéo une idée d'entreprise ou un projet dans le business, le high-tech, le social, le sport, l'art, ...

Pour en savoir plus et s'inscrire en ligne :
<http://beyourboss.fr/>



REALISATION DES VOIRIES DU PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE BÉRÉGOVOY À MOYEUVE-GRANDE

Le Parc d'Activités Communautaire Bérégovoy a été transféré à la CCPOM début 2018 dans le cadre de l'extension de ses compétences en matière de développement économique.

Dans ce cadre, le programme d'investissement 2018 a prévu la réalisation d'une extension de voirie dans ce lotissement artisanal sur une longueur de 150 m environ.

Cette opération se justifie par la nécessité d'achever une partie de la voie d'accès à ce lotissement qui a été transféré à la Communauté par la ville de Moyeuve-Grande, avec notamment le bouclage vers le parc d'activité Deux Rivières (voie d'accès à la caserne des pompiers). Ces travaux d'aménagement permettront de faciliter l'accès à cette zone et d'offrir ainsi une meilleure visibilité sur les surfaces à commercialiser.

LES TRAVAUX DE VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN NOVEMBRE 2018 POUR UN MONTANT DE 82 650 € TTC.



EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous tenons à vous souhaiter tous nos vœux de santé, de bonheur, de réussite personnelle et professionnelle pour cette année 2019.

Dans un contexte national morose et difficile, n'aurait-il pas été opportun de développer des aides aux personnes en difficulté sociale ?

Il nous paraît évident que la majorité actuelle saura utiliser le calendrier électoral afin de nous faire oublier leurs errements.

Ne soyons pas dupes, 2019 sera l'année du tape à l'œil, du m'as-tu vu...

Au lieu de mettre des millions d'euros à l'extérieur de nos villes, n'attendiez-vous pas de vos élus qu'ils pérennisent nos commerces de proximité ?

Nous aurions tant aimé avoir la possibilité de vous expliquer nos propositions mais M.Fournier ne nous autorisant que 850 caractères, il nous est impossible de nous exprimer d'avantage.

Xavier DIEUDONNÉ et Victor VILLA
Tél. : 07 89 66 25 96

CHEMIN PIÉTONS ET CYCLES

entre la rue du Stade à PIERREVILLERS et le chemin de SILVANGE à MARANGE-SILVANGE

Les travaux de construction de la VR52 entre MARANGE-SILVANGE et ROMBAS ont nécessité la construction de trois ouvrages d'art pour le franchissement de voies et de cours d'eau existants. Ainsi, pour la réalisation des travaux de construction de la voie rapide, le chemin de Silvange reliant PIERREVILLERS à MARANGE-SILVANGE (route de l'Hôpital) a été entièrement coupé à toute circulation. A la demande de la CCPOM, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a prévu de rétablir cette liaison au niveau de l'ouvrage de franchissement du ruisseau du Ruissembeau à PIERREVILLERS.

La DREAL a confié la réalisation de travaux à la CCPOM, mais en supporte le coût.

Ces travaux ont nécessité l'aménagement d'une piste piétons et cycles sur une longueur de 400 m le long du ruisseau du Ruissembeau entre le chemin du Stade et la route de Silvange avec le passage sous l'ouvrage de la future VR52.

Ces travaux sont désormais achevés et cette voie verte est accessible à tous, sauf aux engins et véhicules motorisés.

COUT DES TRAVAUX : 63 375 € TTC

